

# Compte rendu de réunion du 04 mars 2015

## Commune de JAGNY SOUS BOIS

Objet de la réunion : zonage

Personnes présentes :

- Mme. HOLLINGER, Maire
- M. DENOUX, conseil municipal
- M. FISSON, conseil municipal
- M. LARDEAUX, conseil municipal
- Mme BRUNEAU, conseil municipal
- M BACLET, conseil municipal
- M. DEREUMAUX, INGETER

### Présentation initiale :

- INGETER présente le fonctionnement d'un zonage. Il rappelle le fonctionnement en « couches ». La première étant le cadastre, suivi du zonage puis des divers éléments (espaces boisés classés, éléments remarquables du paysage, voie à laisser ouverte, gypse, ruissellement...).

### Zonage :

- Sur la demande de l'exploitant, la parcelle situé à l'entrée de village Sud et aujourd'hui cultivée, passe en zone A.
- Le tampon de 5m appliqué sur les rues sera appliqué aux chemins sans pour autant y autoriser d'accès.
- Le zonage au niveau de la place des tilleuls est revu. Dans l'esprit de la ceinture verte, seules les parcelles les plus proches de la rue Jeanest seront en zone U. Partiellement les parcelles 319, 320 et 439 passent en Nj. Les autres parties des parcelles 319, 320 et 439, initialement en UB passe en UA. Les parcelles 155, 152 et 504 passent de UB à UA.
- Une Orientation d'Aménagement sera mise en place au niveau de la zone « chemin rural 18 ».
- La zone Uah devient Ah (STECAL). L'espace entre la nouvelle Ah et la zone Ua devient Nj.
- La ferme en face de l'Eglise est classée en A pour l'arrière et en Ua pour l'avant.
- Les élus ne souhaitent pas voir d'extension du village, considérant que les dents creuses sont en nombre suffisant. La zone 2AU sera supprimée.
- Les élus souhaitent réfléchir à un projet de mise en valeur des sites sur la parcelle communale, derrière le cimetière. Ainsi la partie entre la zone N j et l'allée du château sera classée en Ne.
- Le bois en entrée de village (Sud) sera classé en Nj.
- Les franges boisées derrière le lotissement du château seront classées en Eléments Remarquables du Paysage afin de créer un cheminement doux.

### Divers :

- Les élus feront un recensement des Eléments Remarquables du Paysage.
- Les élus liront le règlement afin d'en faire une mise à jour et non une lecture à ligne.

### Prochaine réunion :

- Mercredi 18 mars 2015 à 19h en Mairie